



Preavis du bail de location

Par **clem66**, le **24/04/2008** à **16:57**

Je loue actuellement un garage depuis 1 mois seulement et j'ai remarqué qu'il était dans une zone à risques (c'est à dire, risques de vols) et je m'inquiète beaucoup car j'ai beaucoup de motos, cycles et autres ayant beaucoup de valeur.

Même étant assuré je ne veut pas perdre mes biens.

Le préavis est de trois mois et je veux donc déjà changer de garage, j'en ai trouvé un.

Comment faire pour réduire le préavis?

Merci de m'aider au plus vite

Par **Erwan**, le **24/04/2008** à **21:38**

Bjr,

le délai de préavis est fixé par votre bail, sauf accord contraire avec le bailleur.